
 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><u>NOTICE EXPLICATIVE</u> <u>D'INSCRIPTION</u></p> <p>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE</p> <p>SESSION 2019</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	DU 5 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2018	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p>Les inscriptions pour la session 2019 se font à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</p> <p style="text-align: center;">☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2019, vérifiée et signée, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives demandées, à votre établissement de formation au plus tard au plus tard le mercredi 5 décembre 2018.</p> <p>Votre établissement de formation transmettra l'ensemble des confirmations d'inscription <u>pour le vendredi 7 décembre 2018</u> au :</p> <p style="text-align: center;">RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ DEC2 – Bureau des Examens d'Enseignement Supérieur et Spécialisé 2 rue Philippe De Gueldres CO 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</p>	
DOSSIER D'INSCRIPTION		
PIECES A JOINDRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i> ➤ Certificat de scolarité ➤ Relevé de notes du DEES si vous avez échoué à une précédente session 	

DISPENSES

- **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants (ou relevé de notes) dans le cas d'une demande de dispense d'un ou plusieurs domaines de formation :
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
 - Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
 - Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
 - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) ou Diplôme D'Etat aux Fonctions d'Animation(DEFA)
 - Diplôme de Moniteur Educateur (DEME) + copie des contrats de travail à un poste éducatif d'une durée totale cumulée d'au moins 2 ans à compter du début de leur formation à ce diplôme

	DC1	DC2	DC3	DC4
DEASS			✓	✓
DECESF			✓	✓
DEETS			✓	✓
DEEJE			✓	✓
DEJEPS / DEFA			✓	✓
DEME + 2 ans de contrat à poste éducatif	✓	1 ^{ère} partie	1 ^{ère} partie	1 ^{ère} partie

VAE : fournir la notification de résultats si vous avez validé certains domaines de formation par VAE.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque centre de formation est responsable de l'inscription et de la validité de votre inscription selon les critères suivants :

- effectivité de la formation théorique et pratique dans tous les domaines de compétences ;
- conformité des stages et de leurs durées, notamment la validation d'une période minimale associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation ;
- le mémoire, le dossier de pratiques professionnelles et le journal d'étude clinique doivent respecter la définition de l'épreuve.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre connaissance de la note de procédure et du tutoriel disponibles sur le site de l'Académie de Nancy-Metz :

www.ac-nancy-metz.fr

↳ Cliquer sur « EXAMENS »

↳ Cliquer sur « Aménagement d'épreuve »



Les demandes d'aménagements d'épreuves se feront via l'application **DECADE** :

du **mercredi 3 octobre 2018 (12h)**

au **vendredi 16 novembre 2018 (17h)**